

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1863

13 août 2011

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|--|-------|
| Accent International S.A. | 89378 | Effepilux Alternative | 89387 |
| Ace Investment Scandinavia B.V. | 89378 | EFG Investment (Luxembourg) SA | 89384 |
| Adam Rishon S.A. | 89382 | Electricité Scorpion | 89386 |
| Advanced Risk Private Equity Sàrl SICAR | 89386 | Element Six Ventures S.à r.l. | 89386 |
| Aloha Corporation S.A. | 89379 | ELRO Tankschiff S. à r.l. | 89385 |
| Barry S.A. | 89379 | Eozen S.A. | 89394 |
| Bureau Comptable Faber & Associés sàrl | 89378 | Espaflux S.A. | 89404 |
| Bureau Moderne S.A. | 89379 | EuroCompta S.à r.l. | 89422 |
| Capital Immo Luxembourg | 89387 | European Dredging Company S.A. | 89404 |
| Cash On Time S.à r.l. | 89380 | Eurotank S.à r.l. | 89413 |
| Cebi-Aviation S.A. | 89380 | Eva Ferranti SA | 89386 |
| Celfloor | 89380 | Evanio Holdings S.A. SPF | 89394 |
| Celsab International S.A. | 89378 | Evanio Investments Holding S.A. SPF | 89423 |
| Celsus SA | 89381 | FHSI S.à r.l. | 89399 |
| Central Shipping International S.A. | 89381 | Financière Daunou 2 S.A. | 89424 |
| Cie Financière du Grand-Duché de Luxem- bourg S.A. | 89388 | Fish and Chips S.à r.l. | 89423 |
| Clair Matin S.A. | 89381 | Fonsicar Energy S.à r.l. | 89414 |
| Crédit Agricole Luxembourg Conseil | 89382 | Freighter Leasing S.A. | 89399 |
| CYW Ventures S.à r.l. | 89382 | GERP II Luxembourg S.à r.l. | 89424 |
| Danko Holding SPF S.A. | 89383 | Götterdämmerung SPF S.A. | 89405 |
| Danyves | 89384 | GreenLand Solutions Holding S.A. | 89395 |
| Dekode S.à r.l. | 89384 | Greenman Investments S.A. | 89409 |
| DNL Capital S.A. | 89385 | Health International Publishing S.A. | 89383 |
| Dolce Vita S.à r.l. | 89385 | Industrial Engineering S.A. | 89404 |
| Donatello Sicav | 89381 | Lend Lease Asia Real Estate Advisors S.A. | 89392 |
| Drosbach Holding (Luxemburg) SA | 89383 | NATIXIS Luxembourg Investissements | 89413 |
| Drum S.A. | 89380 | OB Finlux S.à r.l. | 89400 |
| Drum S.A. | 89385 | Swiss Life Immo-Arlon | 89424 |
| East West Express | 89387 | Winward International Spf S.A. | 89379 |
| Easypack S.A. | 89387 | Zuppardo | 89378 |

Celsab International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 135.985.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086578/9.

(110097283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Bureau Comptable Faber & Associés sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3320 Berchem, 37, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 74.548.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011086546/10.

(110097875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Zuppardo, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 133.888.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2011086453/11.

(110096803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Accent International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 134.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACCENT INTERNATIONAL S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011086484/11.

(110098148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Ace Investment Scandinavia B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.556.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ace Investment Scandinavia B. V.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011086485/11.

(110097523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Winward International Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 69.114.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2011

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Gerard VAN HUNEN, demeurant professionnellement 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

L'Assemblée renouvelle également le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 18 mai 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011088658/21.

(110099048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Aloha Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 18, rue de l'Acierie.
R.C.S. Luxembourg B 125.573.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16.06.2011

Les résolutions suivantes ont été prises:

- Le siège de la société ALOHA CORPORATION SA est transféré au 18 Rue de l'Acierie L-1112 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

SOCIETE ALOHA CORPORATION SA

Signature

Référence de publication: 2011086489/13.

(110097422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Barry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 52.478.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2011086531/11.

(110097540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Bureau Moderne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7A, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 11.958.

—
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011086547/10.

(110097658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Cash On Time S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 153.760.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 30 juin 2010

En date du 30 juin 2010, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Le mandat de Monsieur Alain TIRCHER, gérant de catégorie B, prendra fin le 30 juin 2011;
- Le mandat de Monsieur Jean-Michel HAMELLE, gérant de catégorie B, prendra fin le 30 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michel Vincent / Jean-Michel Hamelle
Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2011086551/15.

(110097391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Cebi-Aviation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 59.172.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011086576/12.

(110097257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Celfloor, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 4.544.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 10 mai 2011 à Luxembourg que l'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes Madame Giovanna GALANO et qu'elle donne mandat, en son remplacement en tant que commissaire aux comptes, à la BDO Tax & Consulting, établie et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, pour une durée de 3 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2011.

Pour la société

Le domiciliataire

Référence de publication: 2011086577/17.

(110098159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Drum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 65.281.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2011.

Référence de publication: 2011086614/10.

(110098093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Celsus SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 142.198.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CELSUS S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2011086580/11.

(110098010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Central Shipping International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5553 Remich, 26-28, Quai de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 54.768.

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 juin 2011.

Pour CENTRAL SHIPPING INTERNATIONAL SA

Fiduciaire Roger Linster

Viviane Roman

Référence de publication: 2011086582/13.

(110098064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Clair Matin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 136.885.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 10 juin 2011 d'accepter la démission de Monsieur Edouard MAIRE de son mandat d'administrateur, avec effet au 10 juin 2011.

L'Actionnaire Unique décide de nommer, avec effet au 10 juin 2011, Monsieur Gérard VEBER, né le 2 août 1950 à Thionville (France), demeurant L-8022 Strassen, 111, Route d'Arlon, en tant que nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011086592/15.

(110097407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Donatello Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 106.552.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 29 avril 2011 à 9.00 heures au siège social.

Par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 29 avril 2011, il a été décidé de nommer les administrateurs et le réviseur d'entreprises comme suit, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes 2011:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Edoardo TUBIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Onelio PICCINELLI, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur;
- Monsieur Mauro GIUBERGIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur.

Réviseur d'entreprises:

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à.r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

DONATELLO SICAV

Société Européenne Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011090749/26.

(110102942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Crédit Agricole Luxembourg Conseil, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 81.933.

L'assemblée générale des actionnaires de la société, réunie le 30 mai 2011 a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée décide de nommer comme administrateur Monsieur Jean-Baptiste ROUDILLON, né à Le Coteau (France), le 2 juillet 1976, domicilié professionnellement au 55, avenue des Champs Elysées à F-75008 Paris.

Le mandat de Monsieur Roudillon prendra effet le lendemain ouvrable de la date de réception de son agrément par la Commission de surveillance du secteur financier, (soit le 24 juin 2011) et prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2011.

Pour La Société

Signature

Référence de publication: 2011086599/17.

(110097724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

CYW Ventures S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 153.757.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 30 juin 2010

En date du 30 juin 2010, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Le mandat de Monsieur Alain TIRCHER, gérant de catégorie B, prendra fin le 30 juin 2011;
- Le mandat de Monsieur Jean-Michel HAMELLE, gérant de catégorie B, prendra fin le 30 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michel Vincent / Jean-Michel Hamelle

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2011086600/15.

(110097389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Adam Rishon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.871.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 22 juin 2011

1. M. David CHARBIT a été reconduit dans son mandat d'administrateur A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

2. M. Edouard CHARBIT a été reconduit dans son mandat d'administrateur A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

3. Mme Mounira MEZIADI a été reconduite dans son mandat d'administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

4. Mme Virginie DOHOGNE a été reconduite dans ses mandat d'administrateur B et de présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

5. La société à responsabilité COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 24 juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ADAM RISHON S.A.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011089634/22.

(110101473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

Drosbach Holding (Luxemburg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 91.899.

En date du 7 juin 2011, l'assemblée générale a pris acte des démissions comme administrateurs de Monsieur Jacques Wolter et de Monsieur Joh. Wilhelm Burke et a nommé comme nouveaux administrateurs Monsieur Jerry Wagner et Monsieur Luc Tapella, tous deux avec adresse professionnelle à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin avec l'assemblée générale de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Drosbach Holding (Luxemburg) SA

Référence de publication: 2011086603/13.

(110097222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Danko Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.703.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/06/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011086604/12.

(110097318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Health International Publishing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 108.049.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le mardi 28 juin 2011

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue extraordinairement en date du 28 juin 2011 que:

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler aux fonctions d'Administrateur les personnes suivantes:

- Maître FELTEN Bernard, avocat, né le 18/09/1964 à Schaerbeek (B), demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur,

- Monsieur COLLOT Frédéric, directeur financier, né le 02/07/1974 à Arlon (B) demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

- Monsieur NAVEAUX Jean, conseiller économique, né le 30 avril 1943 à Villers-la-Loue (B), conseiller économique, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2016.

Le mandat du Commissaire venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler au poste de Commissaire et de réélire la personne suivante:

- La société CD-SERVICES S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, au 4, Rue Jean-Pierre Brasseur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2016. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2011091834/28.

(110103716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Danyves, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 20, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 50.992.

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 juin 2011.

Pour DANYVES SARL

Fiduciaire Roger Linster

Viviane Roman

Référence de publication: 2011086605/13.

(110098056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Dekode S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, op der Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 155.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086608/9.

(110097921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

EFG Investment (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 14, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 104.454.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire des actionnaires ("l'Assemblée") tenue en date du 28 juin 2011, que les mandats des administrateurs, à savoir:

Monsieur Ian COOKSON, demeurant à CH-1172 Bougy-Villars (Suisse), 32 chemin des Macherettes - Président

Monseigneur Jean DE NASSAU, demeurant à L-5316 Contern, 53, rue des Prés -Administrateur

Monsieur René FALTZ, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine - Administrateur

Madame Hélène DUPUY, demeurant à L-1363 Howald, 3, rue du Couvent -Administrateur

Monsieur Alain DIRIBERRY, demeurant à 74100 Juvigny (France), 88 Vy des Chênes -Administrateur

ont été renouvelés pour une année. En conséquence, leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012,

que le mandat du réviseur d'entreprises, à savoir

PricewaterhouseCoopers, établi à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrit au RCS de Luxembourg sous le numéro B 65.477, a été renouvelé pour une année. En conséquence, son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011093157/23.

(110104205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

DNL Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 152.256.

—
Extrait de l'AGE du 17 juin 2010

Les associés, réunis en assemblée générale, consentent à la résolution suivante:

Le siège social de la Société est transféré du 26 rue de l'Industrie L-8069 Bertrange vers le 61 route de Longwy L-8080 Bertrange.

Référence de publication: 2011086611/11.

(110097513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Dolce Vita S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 4, avenue Dr Klein.
R.C.S. Luxembourg B 33.809.

—
Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 juin 2011.

Pour DOLCE VITA SARL
Fiduciaire Roger Linster
Viviane Roman

Référence de publication: 2011086612/13.

(110098053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Drum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 65.281.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 20 juin 2011 lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire

Il a été décidé de reconduire le mandat de commissaire de la fiduciaire Everard & Klein ayant son siège social au 83, rue de la libération à L-5969 Itzig et ce, jusqu'à l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère
Pour Drum S.A.
Patrick Sganzerla
Expert-Comptable

Référence de publication: 2011086613/17.

(110097671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

ELRO Tankschiff S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6231 Bech-Lilien, Maison 5.
R.C.S. Luxembourg B 110.066.

—
Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 juin 2011.

Pour ELRO TANKSCHIFF SARL
Fiduciaire Roger Linster
Viviane Roman

Référence de publication: 2011086632/13.

(110098052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Electricité Scorpion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5868 Alzingen, 2, rue Jean Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 146.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011086618/10.

(110097498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Element Six Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 126.070.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011086620/12.

(110097467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Eva Ferranti SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie.
R.C.S. Luxembourg B 134.056.

Mit sofortiger Wirkung legen wir unser Mandat als Aufsichtskommissar der EVA FERRANTI S.A., 4-6, rue de la Boucherie, L-1247 Luxembourg,

RC Luxemburg B 134 056 nieder.

Luxemburg, den 24. Juni 2011.

FIDES INTER-CONSULT S.A.

Référence de publication: 2011086621/12.

(110098174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Advanced Risk Private Equity Sàrl SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: USD 15.992.968,64.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 108.317.

Résolutions prises par l'associé unique en date du 14 juin 2011

Le mandat du Réviseur d'entreprises venant à échéance, il a été décidé de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

Réviseur d'entreprise:

KPMG Audit S.à r.l.; 31, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2011088099/20.

(110099415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

East West Express, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 48.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086622/9.

(110097897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Easypack S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 10, Kierchestrooss.

R.C.S. Luxembourg B 98.595.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011086623/10.

(110097506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Effepilux Alternative, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 150.495.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 14 juin 2011:

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de juin 2012, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Luciano ORI-FIAMMI, Dario CARDILLI, Fabrizio MONTELATICI, Luciano PALMESI et Robert DeNORMANDIE.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Juin 2012, en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé, DELOITTE S.A., résidant professionnellement au 560, Rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086631/15.

(110098109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Capital Immo Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 93.635.

Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société le 03 mars 2009

Il résulte des résolutions des associés du 03 mars 2009 que:

L'Assemblée décide d'approuver le transfert de dix (10) parts sociales de Monsieur Gilles VOGEL intervenu comme suit:

- Dix (10) parts sociales ont été cédées à Monsieur Marc VOGEL, né le 14 mars 1979 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, suivant acte sous seing privé intervenu en date du 03 mars 2009.

L'Assemblée prend acte du changement d'adresse de l'associé Gilles Vogel. L'associé Gilles Vogel demeure professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour la gérance

Référence de publication: 2011088205/20.

(110099162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

CFDGL S.A., Cie Financière du Grand-Duché de Luxembourg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 161.253.

STATUTS

L'an deux mille onze, le trente et un mai.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

DSB FINANCE S.A., une société anonyme de droit des Seychelles, avec numéro de registre de commerce et des sociétés IBC n ° 79 732 (IBC), , ayant son siège social à l'unité 117, Orion Mall, Palm Street, PO Box 828, Victoria Mahé, Seychelles, et un capital autorisé de cent mille U. S. Dollars (USD 100.000, -)

ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, laquelle restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante, représentée comme dit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer (la "Société").

STATUTS**Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée****1. Forme, Dénomination.**

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915») et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination "Cie Financière du Grand-Duché de Luxembourg S.A., en abrégé CFDGL S.A."

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet.

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, incluant l'achat d'immeubles.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,-(trente et un mille Euros), divisé en 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,-(cent Euros) chacune.

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

8.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. - Administrateurs, Conseil d'administration, Reviseurs d'entreprises

9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société exception faite pour les décisions suivantes qui doivent être prise par résolution de l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires: (i) l'acquisition ou la disposition à des tiers d'actions dans toute participation directe ou indirecte ou toute société affiliée. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

14.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre V. - Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier lundi du mois de juin, à 11.00 heures, et pour la première fois en 2012.

17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI. - Année sociale, répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2011.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les 310 (trois cent dix) actions ont été souscrites comme suit:

DSB FINANCE S.A. 310 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,-(trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille huit cents Euros

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

2. Est appelée aux fonctions d'Administrateur Unique pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2016:

Monsieur Francesco Abbruzzese, Comptable, né le 7 juin 1971 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période:

la société REVICONCONSULT S.à r.l., ayant son siège social à L-2552 Luxembourg, 12, Rue Guillaume Schneider.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, la comparante prémentionnée, connue par le notaire par ses noms, prénoms, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1^{er} juin 2011. Relation LAC/2011/25457. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 07 juin 2011.

Référence de publication: 2011078494/217.

(110087771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Lend Lease Asia Real Estate Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 79.939.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of May.

Before Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

M^e Sabine HINZ, attorney-at-law, professionally residing in L-2165 Luxembourg, 22-24 Rives de Clausen, acting in her capacity as attorney-in-fact of the company "Lend Lease International PTY Limited", with registered office at Level 4, 30 The Bond, 30 Hickson Road, Millers Point, New South Wales 2000, Sydney, Australia, registered with the Australian Securities and Investment Commission under registration number ACN 000 489 109 by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state that:

1.- The Company "Lend Lease Asia Real Estate Advisors S.A.", (hereafter referred as to the "Company"), with registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8 Avenue Charles de Gaulle, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under number 79.939, was incorporated pursuant to a deed of Me Jean Seckler, notary, residing at Junglinster on the 15th December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 620 of the 9th of August 2001 and its articles were modified pursuant to a deed of Me Jean Seckler, notary, residing at Junglinster on the 27th August 2001 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 172 of the 31st January 2002.

2.- The corporate capital of the Company is fixed at EIGHTY THOUSAND United States Dollars (USD 80,000.-) represented by EIGHT THOUSAND (8,000) shares of a par value of TEN United States Dollars (USD 10.-) each.

3.- "LEND LEASE INTERNATIONAL PTY LIMITED", prenamed, is the sole owner of all the shares of the Company.

4.- "LEND LEASE INTERNATIONAL PTY LIMITED", prenamed, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.

5.- "LEND LEASE INTERNATIONAL PTY LIMITED" prenamed, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- "LEND LEASE INTERNATIONAL PTY LIMITED", prenamed, decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

In its capacity as liquidator of the Company the prenamed declares having thorough knowledge of the articles of incorporation and of the financial situation of the Company. With the approval of debtors, all debts have been taken over by the sole shareholder "LEND LEASE INTERNATIONAL PTY LIMITED".

7.- "LEND LEASE INTERNATIONAL PTY LIMITED", prenamed, presents its liquidation report and declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company.

The liquidation report, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

8.- "LEND LEASE INTERNATIONAL PTY LIMITED", prenamed, appoints as auditor to the liquidation the company KPMG Audit S.à r.l. with registered office at L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, RCS Luxembourg B 103.590, and asks such company to establish a report on the liquidation.

Having reviewed the report of the auditor to the liquidation of May 19, 2011, "LEND LEASE INTERNATIONAL PTY LIMITED" accepts its findings, approves the liquidation accounts and grants a total and entire discharge, without reserve or restriction to KPMG Audit S.à r.l., prenamed, in relation to the verifications carried out as of the date hereof. The report of the auditor to the liquidation shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

9.- "LEND LEASE INTERNATIONAL PTY LIMITED" prenamed, in the third general meeting of shareholders, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled. It confirms that the Company has definitely ceased to exist.

10.- Discharge is given to the directors and the auditor of the Company.

11.- The books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company at L-1653 Luxembourg, 2-8 Avenue Charles de Gaulle.

Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at one thousand two hundred euros (€ 1,200.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuf mai.

Pardevant Maître Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Maître Sabine HINZ, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2165 Luxembourg, 22-24 Rives de Clausen, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Lend Lease International PTY Limited", ayant son siège social à Level 4, 30 The Bond, 30 Hickson Road, Millers Point, New South Wales 2000, Sydney, Australie, enregistré avec Australian Securities and Investment Commission sous le numéro de registration ACN 000 489 109, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

1.- La Société "Lend Lease Asia Real Estate Advisors SA", avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8 Avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 79.939, (ci-après nommée la "Société"), a été constituée suivant acte du Me Jean Seckler, notaire, avec adresse professionnelle à Junglinster, en date du 15 décembre 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 620 du 9 août 2001 et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du Me Jean Seckler, notaire, avec adresse professionnelle à Junglinster, en date du 27 août 2001 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 172 du 31 janvier 2002.

2.- Le capital social de la Société est fixé à QUATRE-VINGT MILLE DOLLARS AMERICAINES (USD 80,000.-) représenté par HUIT MILLE (8,000) actions d'une valeur nominale de DIX DOLLARS AMERICAINES (USD 10.-) chacune.

3.- "LEND LEASE INTERNATIONAL PTY LIMITED", prédésignée, est seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4.- "LEND LEASE INTERNATIONAL PTY LIMITED", prédésignée, agissant comme actionnaire unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5.- "LEND LEASE INTERNATIONAL PTY LIMITED", prédésignée, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- "LEND LEASE INTERNATIONAL PTY LIMITED", prédésignée, déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

En sa qualité de liquidateur de la Société, la société prédésignée déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société. De l'accord des créanciers, toutes les dettes ont été reprises par LEND LEASE INTERNATIONAL PTY LIMITED", seule actionnaire de la société.

7.- "LEND LEASE INTERNATIONAL PTY LIMITED", prédésignée, présente le rapport de liquidation et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

8.- "LEND LEASE INTERNATIONAL PTY LIMITED" prédésignée nomme en qualité de commissaire à la liquidation la société KPMG Audit S.à r.l., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, RCS Luxembourg B 103.590, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation du 19 mai 2011, "LEND LEASE INTERNATIONAL PTY LIMITED" en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à KPMG Audit S.à r.l., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour. Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

9.- "LEND LEASE INTERNATIONAL PTY LIMITED", prédésignée, constituée en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés. Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

10.- Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

11.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1653 Luxembourg, 2-8 Avenue Charles de Gaulle.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, est dès lors évalué à mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sabine Hinz, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 mai 2011. Relation: EAC/2011/6795. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011081478/135.

(110090804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Eozen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 55.944.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/06/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011086633/12.

(110097319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Evanio Holdings S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Capital social: USD 7.817.300,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 66.289.

Le bilan au 31 décembre 2010 été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

CMS Management Services S.A.

Administrateur

Catherine Noens

Représentant Permanent

Référence de publication: 2011086638/15.

(110098157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

GreenLand Solutions Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 161.226.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-sept mai,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

- Monsieur François DECAUX, né le 26 février 1956 à Villers-en-ouche (France) et demeurant 2 rue du Général Delanne, F-92200 Neuilly-sur-Seine.

- La société RECYCLINVEST S.A. ayant son siège social au 18 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-139146.

Tous deux représentés par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparant, agissant selon les dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer (la «Société»).

STATUTS**Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée****1. Forme, Dénomination.**

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «GreenLand Solutions Holding S.A.».

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet. L'objet de la Société est, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, d'entreprendre toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du portefeuille créé dans ce but, pour autant que la société soit considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités. Dans ce contexte, la Société pourra également effectuer toutes prestations de services, notamment comptables, administratives, techniques, commerciales ou informatiques et de conseils en matière de gestion, d'organisation et de direction d'entreprise au profit de toute entreprise dans laquelle la société possède des intérêts ou détient une participation.

La société peut également créer, acquérir, mettre en valeur, utiliser ou concéder l'usage de droits intellectuels. Elle peut notamment créer, acquérir, mettre en valeur utiliser ou concéder l'usage des brevets, licences, noms de domaines, logos et marques, ainsi que des droits qui en découlent ou les complètent.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à deux cent mille Euro (200.000 €), divisé en deux cents (200) actions nominatives d'une valeur nominale de mille Euro (1.000 €) chacune, lesquelles sont entièrement libérées (à raison de 100 %).

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Modification du capital.

7.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

7.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Réviseurs d'entreprises

8. Conseil d'administration.

8.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

8.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L' "Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs répartis en deux classes A et B. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

8.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

8.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

9. Réunions du conseil d'administration.

9.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

9.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

9.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter.

Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

9.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

9.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

9.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

9.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

9.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

10. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

11. Délégation de pouvoirs.

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

11.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

12. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, dont l'un sera obligatoirement un administrateur de classe A et le second obligatoirement un administrateur de classe B; ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

13. Commissaire aux comptes.

13.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre V- Assemblée générale des actionnaires

14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

14.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

14.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

14.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

14.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

14.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

14.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

15. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier mardi du mois de juin, à 16 h 00 heures, et pour la première fois en 2012.

16. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

17. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

18. Année sociale.

18.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2011.

18.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux commissaires aux comptes ou réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

19. Répartition des bénéfices.

19.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

19.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

19.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

20. Dissolution, Liquidation.

20.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

20.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

20.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII - Loi applicable

21. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les deux cents (200) actions comme suit:

| | |
|--------------------------------------|--------------------|
| Monsieur François DECAUX | 50 actions |
| La société RECYCLINVEST S.A. | <u>150 actions</u> |
| Total: | 200 actions |

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de deux cent mille Euro (200.000 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à 1.800 Euro.

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 38 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.
2. Est appelé aux fonctions d'Administrateur de classe A pour une période de six (6) ans:

- Monsieur François DECAUX, né le 26 février 1956 à Villers-en-ouche (France) et demeurant 2 rue du Général Delanne, F-92200 Neuilly-sur-Seine.

Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs de classe B pour une période de six (6) ans:

- Monsieur Claude FAVRE, né le 22 septembre 1967 à Voiron (France), demeurant professionnellement au 38 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

- La société Molière Conseil inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B-160827 ayant son siège social au 38 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg et dont le représentant permanent est Monsieur Claude

FAYRE, né le 22 septembre 1967 à Voiron (France), demeurant professionnellement au 38 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

3. Est nommé commissaire aux comptes la société MPM International S.A., ayant son siège social au 30 route de Luxembourg, L-6916 Roodt-sur-Syre, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-69702.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le mandataire des comparants prémentionnés, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F.GIBERT, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 31 mai 2011. Relation: LAC/2011/25142. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F.SANDT.

Référence de publication: 2011077789/230.

(110087092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

FHSI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.392.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.712.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 7 juin 2011 entre:

HEPP III Luxembourg Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 108984.

Et,

MST Investment N.V., une limited liability company, soumise aux lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas, et enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam, sous le numéro 34257078,

que les quarante sept mille huit cent cinquante (47.850) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (Eur 25,00) chacune, ont été transférées avec effet au 17 juin 2011 de HEPP III Luxembourg Master S.à r.l., susnommée, à MST investment N.V., susnommée.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues par MST investment N.V., seul et unique associé de la Société. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 juin 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011090800/29.

(110102045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Freighter Leasing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 121.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Freighter Leasing S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011086644/11.

(110098096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

OB Finlux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 161.201.

STATUTS

L'an deux mille onze, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

OB FINGEST S.A.S., une société par actions simplifiée de droit français ayant son siège social à Le Bailly, F-45370 Mézières Lez Cléry (France) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Orléans (France) sous le numéro 399 569 805,

ici représentée par Monsieur Olivier BOURREAU, demeurant à l'adresse ci-dessus, agissant en sa qualité de président..

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination OB FINLUX S.à.r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil de Gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du Conseil de Gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3 Objet social.

3.1 La Société a pour objet de faire toutes opérations financières et/ou assistance administrative au bénéfice de sa société mère, de ses filiales, des filiales de sa société mère et de toute autre société appartenant au groupe de sociétés auquel elle appartient directement ou indirectement dans les limites autorisées par les lois luxembourgeoises; lesdites opérations financières comprenant notamment la gestion centralisée de trésorerie (cash-pooling), l'assistance financière moyennant l'octroi de prêts ou autrement, la gestion de comptes courants, la gestion de dépôts en banque, les opérations de clearing et les opérations sur devises.

3.2 La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

3.3 La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

3.4 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions.

3.5 La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.6 La Société peut acquérir, louer, exploiter et céder des immeubles situés au Luxembourg et à l'étranger.

3.7 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.8 Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

3.9 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital autorisé de la Société est fixé à trente-cinq millions d'euros (EUR 35.000.000,-) représenté par trois cent cinquante mille (350.000) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

5.3 Le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance est/sont autorisé(s), pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de la publication des Statuts dans le Mémorial, Recueil C Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit jusqu'à concurrence du capital autorisé, par émission de parts sociales aux associés existants ou à tout autre personne ayant été approuvée par les associés dans les conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 189 alinéa 1^{er} de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le montant augmenté de capital pourra être souscrit, et les parts sociales y relatives émises, suivant les conditions à déterminer par le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance. Plus spécialement, le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent déterminer les conditions de la souscription et de la libération des parts sociales à souscrire et à émettre, la date et le montant de parts sociales à souscrire et émettre, si les parts sociales seront souscrites avec ou sans prime d'émission, dans quelle mesure la libération des nouvelles parts sociales souscrites peut être acceptée, soit en numéraire, soit par des apports autres qu'en numéraire, si les parts sociales seront émises à la suite de l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance selon les conditions des valeurs mobilières émises de temps à autres par la Société. Le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent déléguer à tout administrateur autorisé, fondé de pouvoir de la Société ou tout autre personne dûment autorisée, le soin de recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des parts sociales représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance auront procédé à une augmentation du capital émis dans les formes légales et dans les limites du capital autorisé, le présent article sera adapté aux fins de refléter la modification intervenue.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.2 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.3 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de Gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance).

7.2 Les membres du Conseil de Gérance peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

OB FINGEST S.A.S., représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cent vingt-cinq (125) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Olivier BOURREAU, né le 26 mars 1957 à Suresnes (France), et demeurant au lieudit Le Bailly à F-45370 Mezières lez Clery (France), en qualité de gérant A;

- Monsieur Serge KRANCENBLUM, né le 8 octobre 1961 à Metz (France) et demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, en qualité de gérant B; et

- Monsieur Grégory GUISSARD, né le 1^{er} aout 1980 à Braine l'Alleud (Belgique) et demeurant professionnellement au 7, rue de l'Arquebuse à 1204 Genève (Suisse), en qualité de gérant B

2. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. BOURREAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mai 2011. Relation: LAC/2011/24352. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011077923/225.

(110086326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Espaflux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 12, Zone Industrielle Wolser 2.

R.C.S. Luxembourg B 56.607.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 13 mai 2011

L'Assemblée nomme en qualité de commissaire aux comptes Monsieur Michel DELHOVE, Réviseur d'Entreprises, dont les bureaux sont situés 9 bis, rue Basse à L-4963 CLEMENCY. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires de 2012 qui sera chargée d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Etienne MAROT

Administrateur

Référence de publication: 2011086634/13.

(110097287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

European Dredging Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 85.390.

—
Le bilan au 31 décembre 2010, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEAN DREDGING COMPANY S.A.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011086636/13.

(110097443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Industrial Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.930.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2011 que:

Madame Valérie WESQUY, employée privée né le 06.03.1968 à Moint-Saint-Martin (France), demeurant professionnellement 3, Rue Belle Vue à L-1227 Luxembourg

Monsieur Andrea DE MARIA, employé privé, né le 01/08/1975 à Tricase (Italie), demeurant professionnellement 40 Avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg ont été élus en remplacement de Monsieur Michele CANEPA démissionnaire.

Monsieur Riccardo MORALDI, employé privé, né le 13.05.1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement 40, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg est réélu administrateur et est nommé Président du Conseil d'Administration.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée qui si tiendra en 2017.

Il est également à noter que suite à un transfert de siège la société SER.COM S.à.r.l. (RCSLB117942) est désormais domiciliée au 19, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, RESIDENCE D'ORANGE, à L1331 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011089818/22.

(110101168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

Götterdämmerung SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 18, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 161.336.

STATUTS

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Alain Gerbaldi, employé privé, demeurant, 18, rue Jean l'Aveugle L-1148 Luxembourg (ci après «l'actionnaire»),

ici représenté par Madame Anne-Sophie SUTTER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 18-20 rue Michel Rodange,

en vertu d'une procuration donnée le 16 mai 2011.

Laquelle procuration après avoir été signé «Ne Varietur» par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme en la forme d'une société de gestion de patrimoine familial que la partie pré-mentionnée déclare constituer entre elle et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par l'actionnaire unique une société anonyme (la "société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telles que modifiées et telles que complétées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et par les présents statuts.

La société existe sous la dénomination de "GÖTTERDÄMMERUNG SPF S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a exclusivement pour objet d'acquérir, détenir, gérer et disposer d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale et ce dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi SPF").

La société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sous réserve des droits que la société peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

La société ne peut avoir aucune activité commerciale

La société peut, de façon accessoire, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et ce, dans les limites autorisées par la Loi SPF.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 100.000,- (cent mille euros) divisé en 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) par action.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après. Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou

c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

Les actions sont nominatives ou au porteur selon le choix de l'actionnaire unique, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

II. Administration - Surveillance

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois, lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou valablement représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir

en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 10. La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. Envers les tiers, la société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la société et pour la représentation de la société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

III. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 2^{ème} jeudi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10ème) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

IV. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

V. Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

VI. Dispositions générales

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que la Loi SPF (Loi du 11 mai 2007).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Paiement

Les statuts étant ainsi arrêtés, la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré souscrire à la totalité des 1.000 (mille) actions.

Les actions ainsi souscrites ont été libérées entièrement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de 100.000 EUR (cent mille euros) est à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (1.000.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant pré-qualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateur est fixé à UN (1).

est appelé à la fonction d'administrateur, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2015:

Monsieur Alain GERBALDI, employé privé, né le 27 janvier 1948, demeurant à L-1148 Luxembourg, 18, rue Jean l'aveugle.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à UN (1).

Est appelé à la fonction de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2015:

La Société Anonyme EP INTERNATIONAL S.A., établie et avec siège social à L-2340 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 130232.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 18, rue Jean l'aveugle L-1148 Luxembourg

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S.-S. SUTTOR, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 mai 2011. Relation: LAC/2011/22729. Reçu soixante-quinze euros (75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Référence de publication: 2011080019/215.

(110089400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Greenman Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 143.235.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of April.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of GREENMAN INVESTMENTS S.A., a société anonyme having its registered office in L-7335 Heisdorf, 3, rue des Roses (R.C.S. Luxembourg B 143.235), incorporated by deed or Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on July 25, 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2962 of December 15, 2008.

The meeting is presided over by Mr. Régis GALIOTTO, notary clerk, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mrs. Solange WOLTER-SCHIERES, employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the attendance list mentioned hereabove, that all the FIFTY THOUSAND (50,000) shares are duly present or represented at the present meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV. The agenda of the present meeting is the following:

Agenda

1.- Modification of the Article 10.1 of the articles of incorporation to be read as follows:

"The Company shall be managed by a sole Director in case of a Sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting of Shareholders may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors). The Directors or the Sole Director, as the case may be, shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible."

2.- Subsequent modification of the article 15 of the articles of incorporation to be read as follows:

The Company shall be bound toward third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power. In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

3.- Modification of the word "week" by the word "day" in the article 8.2 of the articles of incorporation, to be read as follows:

"...on the second day of November of each year"

4.- Acceptance of the resignation of one director and discharge for his mandate.

5.- Adoption of the Category A for the 3 current directors and modification of the terms of their mandates to end at the Annual General Meeting of 2013.

6.- Appointment of two new directors of Category B for a period ending at the Annual General Meeting of 2013.

7.- Acceptance of the resignation of the Statutory Auditor and discharge for his mandate.

8.- Nomination of a new statutory Auditor for a period ending at the Annual General Meeting of 2013.

9.- Transfer of the registered office to 5, rue Plébiscite, L-2341 Luxembourg.

10.- Miscellaneous.

The meeting having considered the agenda, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to amend Article 10.1 of the articles of incorporation to henceforth read as follows:

“The Company shall be managed by a sole Director in case of a Sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting of Shareholders may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors). The Directors or the Sole Director, as the case may be, shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.”

Second resolution

The meeting decides to amend article 15 of the articles of incorporation so as to henceforth read as follows:

The Company shall be bound toward third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power. In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Third resolution

The meeting decides to amend the word “week” by the word “day” in article 8.2 of the articles of incorporation, Article 8.2 will henceforth read as follows:

“ **8.2.** The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the second day of November of each year. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.”

Fourth resolution

The meeting decides to accept the resignation of Mr Philipp THOMAS, professionally residing in L-7335 Heisdorf, 3, Rue des Roses, as of March 15, 2010, as director and gives him entire discharge for the execution of his mandate.

Fifth resolution

The meeting decides to allocate the following existing directors to the Catégorie A for a period ending at the annual general meeting to be held in 2013:

- 1.- Mr John G.S. WILKINSON, residing at 37A, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland,
- 2.- Mr Peter J. O'REILLY, residing at 73, Hazelwood, Shankill, County, Ireland,
- 3.- Mr James A. TULLY, residing at Hazelbury, Billis, County Cavan, Ireland.

Sixth resolution

The meeting decides to appoint as directors of Catégorie B for a period ending at the annual general meeting to be held in 2013:

- 1.- Mr. Philippe STANKO, employee, born in Wittlich (Germany), on 15 January 1977, professionally residing at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
- 2.- Mr. Bassem Pierre DAHER, L.L.M., born in Kobayat (Lebanon) on 21 October 1983, professionally residing at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Seventh resolution

The meeting decides to accept the resignation of the Statutory Auditor and gives him entire discharge for his mandate.

Eighth resolution

The meeting decides to appoint as new statutory Auditor for a period ending at the Annual General Meeting of 2013: FIN-CONTROLE S.A., having its registered office at L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll (RCS B42230).

Ninth resolution

The meeting decides to transfer the registered office to 5, rue Plébiscite, L-2341 Luxembourg and to amend article 2.1 of the articles of incorporation so as to henceforth read as follows:

“ **2.1.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-deux avril.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GREENMAN INVESTMENTS S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-7335 Heisdorf, 3, rue des Roses (R.C.S. Luxembourg B 143.235), constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 25 juillet 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2962 du 15 décembre 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis GALIOTTO, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les CINQUANTE MILLE (50.000) actions étant représentées à la présente assemblée, il a put être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Modification de l'Article 10.1 des statuts comme suit:

La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires, le nombre exact étant déterminé par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B). Les Administrateurs ou le cas échéant, l'Administrateur unique sont élus pour une période ne dépassant pas six ans et seront rééligibles.

2.- Modification subséquente de l'article 15 des statuts comme suit:

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances seulement par (i) la signature conjointe de deux Membres du Conseil ou par l'Administrateur unique, ou (ii) la signature conjointe de toutes personnes ou la seule signature de la personne à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil ou l'Administrateur unique, mais seulement dans les limites de ce pouvoir. En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera engagée par la signature conjointe de tout administrateur de catégorie A ensemble avec tout administrateur de catégorie B.

3.- Modification du mot «semaine» par le mot «jour» à l'article 8.2 des statuts comme suit:

«...le deuxième jour du mois de novembre de chaque année.»

4.- Acceptation de la démission d'un administrateur et décharge pour l'exécution de son mandat.

5.- Affectation des 3 administrateurs actuels à la Catégorie A et modification de la durée de leur mandat de sorte qu'il prenne fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2013.

6.- Nomination de deux nouveaux administrateurs de Catégorie B pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2013.

7.- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et décharge pour l'exécution de son mandat.

8.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2013.

9.- Transfert du siège social au 5, rue Plébiscite, L-2341 Luxembourg.

10.- Divers.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'Article 10.1 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires, le nombre exact étant déterminé par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B). Les Administrateurs ou le cas échéant, l'Administrateur unique sont élus pour une période ne dépassant pas six ans et seront rééligibles.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances seulement par (i) la signature conjointe de deux Membres du Conseil ou par l'Administrateur unique, ou (ii) la signature conjointe de toutes personnes ou la seule signature de la personne à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil ou l'Administrateur unique, mais seulement dans les limites de ce pouvoir. En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera engagée par la signature conjointe de tout administrateur de catégorie A ensemble avec tout administrateur de catégorie B.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le mot «semaine» par le mot «jour» à l'article 8.2 des statuts, l'article 8.2. aura désormais la teneur suivante:

« **8.2.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième jour du mois de novembre de chaque année. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de l'administrateur Monsieur Philipp THOMAS, demeurant professionnellement à L-7335 Heisdorf, 3, Rue des Roses, avec effet au 15 mars 2010, et lui confère entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'affecter les administrateurs suivants à la Catégorie A pour un terme prenant fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2013:

1.- Monsieur John G.S. WILKINSON, demeurant professionnellement à 37A, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande,

2.- Monsieur Peter J. O'REILLY, demeurant professionnellement à 73, Hazelwood, Shankill, County, Irlande,

3.- Monsieur James A. TULLY, demeurant à Hazelbury, Billis, County Cavan, Irlande.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de Catégorie B pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2013:

1.- Monsieur Philippe STANKO, employé, né à Wittlich (Allemagne), le 15 janvier 1977, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

2.- Monsieur Bassem Pierre DAHER, L.L.M., né à Kobayat (Liban), le 21 octobre 1983, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Septième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes et lui confère entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2013:

FIN-CONTRÔLE S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll (RCS B42230).

Neuvième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social au 5, rue Plébiscite, L-2341 Luxembourg, et de modifier l'article 2.1 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **2.1.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO – SCHIERES – C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 mai 2011. Relation:LAC/2011/19870. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.-

Luxembourg, le six juin de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011078631/232.

(110087763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Eurotank S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 2A, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 137.692.

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 20 juin 2011.

Pour EUROTANK SARL

Fiduciaire Roger Linster

Viviane Roman

Référence de publication: 2011086637/13.

(110098058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

NATIXIS Luxembourg Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.132.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société à Luxembourg le 15 juin 2011:

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 15 juin 2011 qu'il a été décidé de:

1. prendre acte et accepter les démissions de Madame Florence BRIEU et Monsieur Keat GOH, administrateurs de la Société avec effet immédiat;

2. élire en tant qu'administrateur de la Société Monsieur Philippe OUAZAN, né le 11 juillet 1970 à Neuilly-Sur-Seine, et résidant professionnellement au 68-76, quai de la Rapée, 75012 Paris, France, pour une période qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui devra se tenir pour statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2011;et

3. élire en tant qu'administrateur de la Société Monsieur Emmanuel STRAUSS, né le 3 octobre 1961 à Dijon, et résidant professionnellement au 30, avenue Pierre Mendes-France, F-75013 Paris, France, pour une période qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui devra se tenir pour statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011090447/25.

(110101474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

Fonsicar Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 161.214.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth day of May.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

FONSIKAR S.A. SICAR, a Luxembourg company limited by shares, having its registered office in L - 1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, RCS Luxembourg B number 114725,

here represented by Mr Giorgio BIANCHI, private employee, residing professionally in L - 1724 Luxembourg, 19-21 boulevard du Prince Henri, by virtue of a proxy issued in Luxembourg on May 23, 2011.

The appearing party represented as stated hereabove, declares to be the sole shareholder of FONSIKAR ENERGY, sociedade unipessoal, LDA (Zona Franca da Madeira), a private limited company by shares (société à responsabilité limitée), incorporated on July 11th 2003, registered under number (NIPC) 511.175.531 and having its registered office at av Arriaga 77 Edif. Marina Forum 6th Floor, Sala 605, 9000 060 Funchal, Madeira, Zona Franca da Madeira (the "Company").

The appearing party represented as stated hereabove requested the notary to act the ratification of the resolutions taken by the sole shareholder of the Company held at the registered office of the Company in Funchal on April 29th, 2011, which resolved, among others, (1) to transfer the legal seat and the effective management of the Company from Madeira to Luxembourg and to adopt the Luxembourg nationality; and (2) to situate the registered office in L – 1528 Luxembourg, 11-13 boulevard de la Foire, Grand-Duchy of Luxembourg in compliance with the provisions of the applicable laws and rules governing the status of a legal entity, maintained without discontinuance in accordance with such laws.

A certified true copy of the said resolutions taken by the sole shareholder of the Company as well as the balance sheet as at April 15, 2011 and a certificate of the managers of the Company dated May 24th 2011 after signature ne varietur by the appearing person represented as stated hereabove and the notary, shall remain attached to the present deed, together with the proxy, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

Thereupon, the appearing person represented as stated hereabove acting as the sole shareholder of the Company, further requested the undersigned notary to state that:

1.- The place of the effective management and the principal establishment of the Company is hereby transferred from Madeira, Zona Franca da Madeira to the Grand-Duchy of Luxembourg and that the Company adopts the Luxembourg nationality.

2.- The Company takes the legal form of a private limited liability company under Luxembourg Law ("société à responsabilité limitée unipersonnelle") and its name is changed into FONSIKAR ENERGY S.à r.l.

3.- The Company's social object is fixed as follows: "The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or affiliated company, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or affiliated company, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any and all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

4.- The sole shareholder of the Company accepts the resignation of the managers of the Company then under the Laws of Madeira, Zona Franca da Madeira and appoints as managers of Class A and of Class B of the Company:

- Mr Alberto BERDUSCO, legal counsel born on 15th September 1966 in Torino (Italy), with professional address at Corso A. Tassoni, n° 89, Torino, Italy, as A manager;

- Mr Giorgio BIANCHI, private employee, born on 23 October 1983 in Crema (Italy), with professional address in L – 1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, as B manager;
- Mr Salvatore DESIDERIO, private employee, born on 29 October 1976 in Pompéi (Italy), with professional address in L – 1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, as B manager.

The duration of their mandate is unlimited.

5.- The sole shareholder of the Company adopts the balance sheet as at 15 April 2011 attached to the present deed as mentioned hereabove, showing a net asset value of EUR 2,593,598.90 and a share capital is fixed at EUR 5,000 also signed by the new managers of the Company under Luxembourg Laws representing the opening balance sheet in the Grand Duchy of Luxembourg of the Company henceforth of Luxembourg nationality is approved.

6.- The sole shareholder of the Company states that all the assets and all the liabilities of the Company previously of Madeira (Zona Franca da Madeira) nationality without limitation remain the ownership in their entirety of the Company which continues to own all the assets and to be obliged by all the liabilities and commitments of the Company previously of Madeira (Zona Franca da Madeira) nationality.

7.- The sole shareholder of the Company decides that the Company's share capital shall be represented by 200 shares of EUR 25 each and to increase the Company's share capital from its current amount of five thousand euros (EUR 5,000) to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) by issue of 300 new shares of twenty-five Euro (EUR 25) each.

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to fully subscribe the 300 new shares and to fully pay up them by conversion of "outros instrumentos de capital proprio" of an amount of seven thousand five hundred Euro (EUR 7,500).

The existence of the "outros instrumentos de capital proprio" is evidenced by the Company's balance sheet as at April 15, 2011 and the certificate of the managers, as mentioned hereabove.

The five thousand (500) shares are held by FONSI CAR S.A. SICAR prenamed.

8.- The Sole shareholder decides that the registered office shall be established in L – 1528 Luxembourg, 11-13 Boulevard de la Foire.

9.- The sole shareholder of the Company proceeds to the restatement of its Articles of Association as consequence of the transfer and the continuation of the Company under Luxembourg law, which shall henceforth be worded as follows:

Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "FONSI CAR ENERGY S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Object. The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or affiliated company, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or affiliated company, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any and all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers and are divided into two classes of managers A and B.

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of one manager Class A and one Manager Class B.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent (s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, and electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December of the same year.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

At any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provision

The Company's current accounting year is to run to December thirtyfirst of two thousand and eleven.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand Euro (EUR 3,000).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, States herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English; followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the attorney in fact in his hereabove stated capacities, said attorney who is known to the notary by its first and surnames, civil status and residences signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le vingt-quatrième jour de mai.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

FONSICAR S.A. SICAR, une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L – 1724 Luxembourg, 19-21 boulevard du Prince Henri, RCS Luxembourg B numéro 114725,

ici représentée par Monsieur Giorgio BIANCHI, employé privé, demeurant professionnellement à L – 1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, sur base d'une procuration délivrée à Luxembourg le 23 mai 2011.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant déclare être le seul associé de FONSIKAR ENERGY, sociedade unipessoal, LDA (Zona Franca da Madeira), une société à responsabilité limitée, constituée le 11 juillet 2003, immatriculée sous le numéro (NIPC) 511.175.531, avec siège social au 77, av Arriaga, Edif. Marina Forum 6^{ème} étage, Sala 605, 9000 060 Funchal, Madère, Zone Franche de Madère (la «Société»).

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter la ratification des résolutions prises par l'associé unique de la Société tenue au siège social de la Société à Funchal le 29 avril 2011, qui a décidé, entre autres, (1) de transférer le siège social et le siège de direction effective de la Société de Madère, Zone Franche au Grand Duché de Luxembourg et d'adopter la nationalité luxembourgeoise; et (2) de situer le siège social à L – 1528 Luxembourg, 11-13 boulevard de la Foire, Grand-Duché de Luxembourg dans le respect des dispositions des lois applicables et des règles gouvernant le statut d'une entité juridique, maintenue sans discontinuation conformément aux dites lois.

Une copie certifiée conforme des dites résolutions prises par l'associé unique ainsi que le bilan de la Société arrêté au 15 avril 2011 et un certificat établi par la gérance de la Société daté du 24 mai 2011, après signature ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte ensemble avec la procuration pour être soumis en même temps aux formalités d'enregistrement.

Ensuite, la partie comparante, représentée comme dit ci-avant a en plus requis le notaire d'acter que:

1.-Le principal établissement et le siège de direction effective de la Société sont par les présentes transférés de Madère, Zone Franche au Grand-Duché de Luxembourg et que la Société adopte la nationalité luxembourgeoise.

2.- La Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle sous le droit luxembourgeois et modifie sa dénomination en FONSIKAR ENERGY S.à r.l.

3.- L'objet social de la société est fixé comme suit: «L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés apparentées

dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée ; enfin de mener à bien toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités pré décrites se rattachant directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci».

4.- L'Associé unique acte la démission des gérants de la Société alors de nationalité de Madère, Zone Franche et décide de nommer comme gérants de la Société répartis en classes A et B:

- Monsieur Alberto BERDUSCO, avocat né le 15 septembre 1966 à Turin (Italie), avec adresse professionnelle au Corso A. Tassoni, n° 89, Torino, Italy, en qualité de gérant de classe A;

- Monsieur Giorgio BIANCHI, employé privé , né le 23 octobre 1983 à Crema (Italie), avec adresse professionnelle à L – 1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, en qualité de gérant de classe B;

- Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, né le 29 octobre 1976 à Pompéi (Italie), avec adresse professionnelle à L – 1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, en qualité de gérant de classe B.

La durée de leurs mandats est illimitée.

5.- L'Associé unique de la Société approuve le bilan arrêté au 15 avril 2011 annexé au présent acte comme dit-avant, accusant une valeur nette de EUR 2.593.598,90 et un capital social s'élevant à EUR 5.000 également signés par les nouveaux gérants de la Société de nationalité luxembourgeoise représentant le bilan d'ouverture de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, désormais de nationalité luxembourgeoise. Tous les actifs et passifs de la Société précédemment de nationalité de Madère, Zone Franche restent au profit et à la charge de la société de nationalité luxembourgeoise qui continue d'exister et qui continuera à être propriétaire de tous les actifs et à être débitrice de toutes les charges de la Société précédemment de nationalité de Madère, Zone Franche.

6.- L'associé unique décide que le capital souscrit de la Société est désormais représenté par 200 parts sociales de EUR 25 chacune et décide d'augmenter le capital social de la Société à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par la création de 300 parts sociales nouvelles de EUR 25 chacune.

L'associé unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les 300 nouvelles parts sociales et les libérer intégralement par conversion de "outros instrumentos de capital proprio" d'un montant de sept mille cinq cents euros (EUR 7.500).

L'existence des «outros instrumentos de capital proprio» est prouvée par les comptes de la société au 15 avril 2011 et le certificat de la gérance, tels que mentionnés ci-dessus.

Les cinq cents (500) parts sociales de la Société sont détenues par FONSI CAR S.A. SICAR, précitée.

7.- Le siège social de la Société est établi à L – 1528 Luxembourg, 1113 boulevard de la Foire.

8. La Société procède à une refonte totale de ses statuts qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «FONSI CAR ENERGY S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant ; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée ; enfin de mener à bien toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités pré décrites se rattachant directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger

jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant.

Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance, dont les membres sont répartis en deux classes de gérants A et B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

A tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant

des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Disposition transitoire

L'exercice social en cours finira le trente et un décembre deux mil onze.

Évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés approximativement à trois mille euros (EUR 3.000).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état civil et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Giorgio Bianchi Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 mai 2011. LAC / 2011 / 24656. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 juin 2011.

Référence de publication: 2011077774/466.

(110086845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

EuroCompta S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2270 Luxembourg, 14, rue d'Orval.

R.C.S. Luxembourg B 92.053.

L'an deux mille onze, le six juin.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Luis MARQUES PINTO, employé privé, demeurant à L-3270 Bettembourg, 53, route de Peppange, ici représenté par Monsieur Gilles PIGNOLO, employé privé, demeurant à L-3720 Rumelange, 8 rue d'Esch, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Luxembourg, le 6 juin 2011,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2) Monsieur Raymond PIGNOLO, employé privé, demeurant à L-3720 Rumelange, 8 rue d'Esch, ici représenté par Monsieur Gilles PIGNOLO, employé privé, demeurant à L-3720 Rumelange, 8 rue d'Esch, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Luxembourg, le 6 juin 2011,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants représentés comme il vient d'être dit, déclarent être les associés et propriétaires, Monsieur Luis MARQUES PINTO, prédit, de quarante-deux parts (42) et Monsieur Raymond PIGNOLO, prédit, de quatre-vingt-quatre parts sociales (84) de la société EuroCompta S.à r.l, avec siège social à L-5885 Hesperange, 281 route de Thionville, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 février 2003, publié au Mémorial C numéro 363 en date du 3 avril 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 92.053.

Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris les résolutions suivantes sur l'ordre du jour suivant:

1. Transfert du siège social et modification du premier alinéa de l'article cinq des statuts.
2. Fixation de l'adresse sociale de la société.

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Hesperange à Luxembourg et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). Le siège est établi à Luxembourg (Le reste sans changement).

Deuxième résolution

L'adresse du siège est fixée à L-2270 Luxembourg, 14 rue d'Orval.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (800,- €).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec la comparante au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pignolo, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 juin 2011. Relation: EAC/ 2011/ 7554. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011087258/51.

(110098489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Fish and Chips S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 154, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 151.334.

En date du 27 juin 2011, a eu lieu la cession de parts sociales suivante:

Monsieur Philippe Gruber, né à Luxembourg, le 28 octobre 1980, demeurant à L-7440 Lintgen, 14, rue de Diekirch, a cédé 40 (quarante) parts sociales qu'il détenait à Monsieur Ludwig Bricout, indépendant, né à Charleroi, le 10 septembre 1986, demeurant à L-2229 Luxembourg, 3, rue du Nord.

Au terme de cette cession de parts sociales, la répartition du capital de la société à responsabilité limitée FISH AND CHIPS S.à r.l. est la suivante:

| | |
|---|--------------------|
| - Monsieur Philippe Gruber, demeurant à L-7440 Lintgen, 14, rue de Diekirch, détient | 60 parts sociales |
| - Monsieur Ludwig Bricout, indépendant, né à Charleroi, le 10 septembre 1986, demeurant à L-2229 Luxembourg, 3, rue du Nord., détient | 40 parts sociales |
| Total | 100 Parts sociales |

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Pour FISH AND CHIPS S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011088268/20.

(110099650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Evanio Investments Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Capital social: USD 199.121,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 67.949.

Le bilan au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

T.C.G. Gestion S.A.

Administrateur

Catherine Noens

Représentant Permanent

Référence de publication: 2011086639/15.

(110098156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

Financière Daunou 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Référence de publication: 2011086641/10.

(110097712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

GERP II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 159.625.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 22 juin 2011 les décisions suivantes:

- nommer M. Simon Hauxwell, né le 6 juin 1959 à Singapour, ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand -Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'au 22 juin 2017;

- nommer M. Herman Moors, né le 3 novembre 1944 à Bilzen, Belgique, ayant pour adresse professionnelle 240 rue de Luxembourg, L-2324 Luxembourg, Grand -Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'au 22 juin 2017;

- nommer GFM (CE) S.A., une société ayant son siège social au 46, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.245, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'au 22 juin 2017.

- reconnaître que le conseil de gérance est dès lors constitué de:

* M. James Raynor;

* M. Frederik Foussat;

* M. Jean Bodoni;

* M. Stephen Cowen;

* M. Simon Hauxwell;

* M. Herman Moors; et

* GFM (CE) S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Référence de publication: 2011090852/29.

(110102713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Swiss Life Immo-Arlon, Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 84.344.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011093429/9.

(110105323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.
